

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

Société anonyme au capital de 4 786 635 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
768 801 243 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2019

Compte rendu

- 7 actionnaires étaient présents ou représentés à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire qui s'est réunie le 3 mai 2019 au 20, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris, détenant 316 128 actions représentant 316 128 droits de vote, soit 99,07 % des 319 109 actions ayant le droit de vote existantes.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées à l'unanimité.

Les comptes de l'exercice 2018 ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par le versement d'un dividende de 2 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a en outre renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs Jean-Marie Grisard et Didier Lévêque pour une durée d'un an.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a renouvelé, pour une durée de 26 mois, les différentes autorisations financières précédemment conférées au Conseil d'administration. Ainsi, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'administration la compétence :

- à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, dans la limite d'un montant maximum de 15 millions d'euros ;
- de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation ;
- de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, par voie d'offre au public ;
- de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, par voie de placement privé visé à l'article L. 411-2-II du code monétaire et financier ;

L'Assemblée Générale a également autorisé le Conseil d'administration :

- dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an, à fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% ;
- à augmenter, dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription, le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;

- l'Assemblée Générale a fixé le montant nominal global des émissions de titres de créances qui pourraient être réalisées immédiatement sur la base des délégations susvisées, à 75 millions d'euros (ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites) et le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces délégations, à 20 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, conformément à la loi.

Puis, l'Assemblée Générale a approuvé la mise à jour de l'article 12 des statuts relatif à la durée des fonctions des administrateurs pour la réduire de quatre ans à un an avec effet immédiat.

Résultat des votes

Nombre d'actions composant le capital social : 319 019
Nombre d'actionnaires présents ou représentés : 7
Voix des actionnaires présents ou représentés : 316 128

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	TOTAL DES VOIX PARTICIPANTES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
1/ Approbation des comptes annuels	316 128	316 128	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
2/ Affectation du résultat	316 128	316 128	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
3/ Absence de nouvelle convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce	316 128	316 128	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
4/ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie GRISARD	316 128	316 128	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
5/ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Didier LEVEQUE	316 128	316 128	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
6/ Pouvoirs pour formalités	316 128	316 128	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE		TOTAL DES VOIX PARTICIPANTES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
7/	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	316 128	316 128	100%	-	-	-	-	Adoptée
8/	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec maintien du droit préférentiel de souscription	316 128	316 128	100%	-	-	-	-	Adoptée
9/	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public	316 128	316 127	99,9997%	1	0,0003%	-	-	Adoptée
10/	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L. 411-2-II du code monétaire et financier	316 128	316 127	99,9997%	1	0,0003%	-	-	Adoptée
11/	Autorisation à conférer au Conseil d'administration en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription, par offres au public ou par placements privés, pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale	316 128	316 127	99,9997%	1	0,0003%	-	-	Adoptée

12/	Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	316 128	316 127	99,9997%	1	0,0003%	-	-	<i>Adoptée</i>
13/	Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration	316 128	316 128	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
14/	Mise à jour de l'article 12 des statuts relatif à la durée des fonctions des administrateurs	316 128	316 128	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
15/	Pouvoirs pour formalités	316 128	316 135	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>